

La procédure de Validation des Etudes Supérieures concerne les trois parcours de la Licence Sciences sociales :

- Sociologie et économie
- Géographie
- Histoire

A. Considérations générales

La Validation des Etudes Supérieures (VES) pour les élèves de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) qui cubent est une procédure particulière à l'université Paris Oue**st** Nanterre La Défense, qui implique de se conformer à deux exigences :

- ✓ la rédaction d'un mémoire qui fasse apparaître, entre autres, la cohérence entre le parcours en CPGE et le diplôme de Licence demandé
- ✓ la soutenance dudit mémoire, qui a un caractère impératif. Les seules dispenses acceptées, sur justificatif, concernent la convocation à des oraux de concours passés dans le cadre de la CPGE (ENS et/ou concours de la BEL). Une copie de la convocation doit être adressée au SFC, chargé de la réception des dossiers de VES.

Le jury pour la Licence Sciences sociales pouvant faire passer jusqu'à une trentaine d'étudiants, il faut prévoir toute sa demi-journée, apporter de quoi s'occuper pour passer le temps, et convenir pacifiquement de l'ordre de passage avec les autres candidats.

B. Le mémoire et la soutenance

- ✓ Votre **mémoire** doit être composé de 4 parties :

Les deux premières parties sont rédigées par vos soins (5 à 10 pages).

Les troisième et quatrième parties sont des annexes (documents à fournir).

1) Description et analyse du parcours de formation

Vous pouvez avoir une approche synthétique sur chaque année de CPGE, en mettant en valeur les matières qui vous ont particulièrement intéressé et/ou qui vous ont posé des difficultés, etc. Vous pouvez évoquer les raisons qui vous ont fait choisir votre option de khâgne, un concours plutôt qu'un

autre, etc. et surtout les raisons pour lesquelles vous avez cubé, les progrès réalisés entre les deux khâgnes, etc.

2) Les centres d'intérêt et compétences dans les disciplines de la formation demandée (Licence Sciences sociales) :

Cette partie implique que vous vous renseigniez sur le contenu pédagogique du diplôme que vous demandez (v. les livrets pédagogiques de la Licence Sciences sociales, <https://lss.u-paris10.fr> > Structure de la formation et débouchés) et que vous fassiez des liens avec ce que vous avez étudié en CPGE. Certains domaines se recoupent entièrement, d'autres moins, quelle option de spécialisation se rapproche le plus de votre option en khâgne, etc.

Il est nécessaire de terminer (avant les annexes) sur vos perspectives d'avenir (projet de master, projet professionnel...)

3) Annexe : Le « descriptif des programmes et des formations suivies certifiées par l'établissement »

Il concerne les 3 années de CPGE. Chaque professeur est tenu de vous remettre un document où est inscrit le descriptif de l'année (programme, exercices effectués, etc.) ; ce document est ensuite certifié par le ou les établissement(s) que vous avez fréquenté(s).

4) Annexe : Relevé de notes des 3 années de CPGE

Faites figurer dans le dossier les relevés de notes que vous avez en votre possession (pour les 3 années) et apportez le dernier le jour de la soutenance

✓ L'oral :

L'oral devant le jury dure une vingtaine de minutes au maximum (suivant le nombre de candidats que le jury doit faire passer) : il s'agit pour vous de dresser un bilan de ces trois années en classe préparatoire, des difficultés rencontrées, des progrès réalisés entre les deux khâgnes, etc. et d'évoquer vos perspectives d'avenir à court ou moyen terme.